

N° 229 DÉCEMBRE 2013

SOMMAIRE

P.2	ACADÉMIE - ACTUALITÉS
P.3-9	RAPPORT D'ACTIVITÉ
P.10	CONTRIBUTIONS AU RAPPORT D'ACTIVITÉ
P.11	APPELS À CANDIDATURE
P.12	ACADÉMIE - AVANCEMENT D'ÉCHELON

Métier : il est urgent d'agir !

Lorsque le ministre a annoncé l'ouverture de chantiers sur le métier, le SNES-FSU a voulu voir là, non seulement l'obligation d'aller défendre nos statuts, mais en plus l'occasion de rappeler nos mandats sur les salaires, le temps de travail et les conditions de travail.

Deux séances de discussions ont eu lieu durant lesquelles le SNES-FSU s'est battu pour amender tout ce qui lui paraissait le plus dangereux.

Deux fiches ont alors été soumises aux organisations syndicales (description des missions, description des maxima de service). Ces fiches devaient servir de base à l'écriture d'un nouveau décret statutaire remplaçant les décrets de 1950.

Le projet déclinait le métier selon 3 blocs. Le 1^{er} bloc désignait les missions d'enseignement. Le 2^{ème} bloc concernait les missions liées à l'activité d'enseignement (préparation, évaluation, examens, aide personnalisée, aide à l'orientation, relation avec les parents, concertation, travail en équipe, formation continue) et le 3^{ème} bloc, des missions « complémentaires », payées sous forme d'indemnités, (missions présentées au CA, sur proposition du conseil pédagogique, et donnant lieu à une lettre de mission sur la base du volontariat.)

Même si quelques avancées avaient été obtenues, le projet n'était pas acceptable en l'état, l'action des enseignants de CPGE l'a montré. Sous la pression du SNES-FSU, le ministre a donc suspendu l'écriture du projet et les discussions reprendront en janvier.

Sans attendre, le SNES-FSU appelle donc l'ensemble de la profession à se faire entendre, à exprimer ses revendications, puisque le ministre n'a prévu aucune consultation directe des collègues.

Le projet de réforme doit permettre de véritables améliorations de nos conditions de travail et doit donner lieu à la revalorisation salariale tant attendue !

Rentrée 2014 : des prévisions alarmantes !

Onze emplois seraient supprimés dans le 2nd degré dans l'Académie. Dans le même temps, on nous annonce la transformation de l'équivalent de 35 postes en H.S.A. ! Dans un contexte d'augmentation du chômage, la rentrée prochaine s'inscrirait donc dans la même logique inacceptable que celle du précédent gouvernement : moins d'emplois et plus d'HS ! Le 2nd degré serait le grand laissé pour compte de cette future rentrée.

De plus, force est de constater que le plan de rattrapage qui avait été promis à de nombreuses reprises à notre académie, très nettement déficitaire par rapport aux autres, est encore renvoyé aux calendes grecques. Pire : la situation s'aggraverait !

Le ministère prévoit des effectifs stables – ce qui ne justifie donc pas la baisse annoncée du nombre de postes. Quelle fiabilité accorder à cette prévision, puisque cette année, nous avons accueilli 601 élèves de plus que les effectifs prévus (259 dans le 06 et 342 dans le 83), soit l'équivalent d'un collège de taille moyenne et ce sans aucun moyen supplémentaire ! Le risque est grand de voir cette situation se répéter.

Le SNES-FSU exige que la copie soit revue. Il demande la création des postes nécessaires à la prochaine rentrée, seule façon de réduire les effectifs par classe et d'assurer ainsi de meilleures conditions de travail pour les enseignants, et d'étude pour nos élèves.

La section académique du SNES-FSU mettra tout en œuvre pour organiser la riposte des collègues, malgré la trêve des confiseurs...

Édito

Discuter, c'est bien...

Revaloriser, c'est mieux !

Le syndicalisme n'est pas prêt de prendre du repos ! En témoigne l'actualité économique et sociale chargée de ces derniers jours. L'heure serait donc à la « discussion » du côté ministériel. Chiche ! Mais si celle-ci ne devient pas rapidement constructive, elle risque fort de décevoir les Français et les personnels de l'Éducation nationale.

Le premier ministre a annoncé l'ouverture de discussions pour une réforme fiscale. Il s'agit maintenant de peser pour bâtir une vraie redistribution des richesses qui soit favorable au travail. Le ras-le-bol contre l'impôt qui s'exprime aujourd'hui est largement instrumentalisé par ceux qui préfèrent voir payer les ménages plutôt que les grandes entreprises et la finance. Des mesures fiscales ont déjà été prises par le gouvernement. Or, certaines ne vont pas dans le bon sens, et ce seront encore les classes moyennes qui seront les plus touchées. Il est donc urgent de repenser l'impôt, pour plus de justice et d'égalité.

Parallèlement, il faut engager une relance économique audacieuse, permettant de créer de vrais emplois, et non des emplois précaires qui font baisser artificiellement le taux de chômage.

Dans l'Éducation nationale, les « discussions » sur le métier vont reprendre en janvier, mais certains éléments connus du projet du ministre à moyens constants ne sont pas acceptables en l'état. Quelques enseignants y gagneraient un peu, la majorité y perdrait en travaillant plus, voire en gagnant moins !

Alors, insistons pour une **VRAIE REVALORISATION** des personnels. Nous sommes devenus un des pays les plus mal classés d'Europe en terme de salaires. Parallèlement, notre temps de travail n'a fait qu'augmenter, d'après les propres chiffres du ministère. Les enseignants veulent être mieux considérés et mieux payés. C'est à ce prix qu'il sera possible d'enrayer la grave crise de recrutement qui touche notre métier.

De même, si nous devons accueillir avec prudence l'évaluation des systèmes scolaires PISA, l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté vient confirmer le signal d'alarme que le SNES-FSU ne cesse de tirer depuis des années. Cette hausse touche particulièrement les milieux sociaux défavorisés. L'École ne parvient plus à combattre les inégalités sociales : il faut lui donner d'urgence les moyens de remédier à cette fatalité injuste.

Alors, Messieurs les ministres, assez de « discussions ». Passons à l'action et à l'adoption de véritables réformes ambitieuses, justes et démocratiques, permettant la réussite de tous, dans un pays et une École renouvelés en profondeur ! Les attentes des personnels sont fortes : une nouvelle déception, après celle causée par la « réforme » injuste des retraites, serait dévastatrice. Le SNES-FSU entend rassembler et unir les personnels dans l'action pour relever d'urgence tous ces défis.

Jean-Pierre Laugier, Secrétaire général, le 20 décembre 2013.

BONNE ANNÉE 2014

Certifiés

- Congé de formation : CAPA le 24 mars
- Postes adaptés : CAPA le 24 mars
- Liste d'aptitude : CAPA le 24 mars
- Tableau d'avancement : CAPA le 27 mai
- Notation administrative : CAPA (en attente)

Agrégés

- Congé de formation : CAPA le 28 mars
- Postes adaptés : CAPA le 28 mars
- Liste d'aptitude : CAPA le 28 mars
- Tableau d'avancement : CAPA le 6 mai
- Notation administrative : CAPA le 26 juin

PEGC

- Congé de formation : CAPA le 13 mars
- Postes adaptés : CAPA le 13 mars
- Tableau d'avancement : CAPA le 26 mai
- Notation administrative : CAPA le 26 mai

CPE

- Promotion s'échelon : CAPA le 12 décembre
- Congé de formation : CAPA le 11 mars
- Postes adaptés : CAPA le 11 mars
- Tableau d'avancement : CAPA le 3 juin
- Notation administrative : CAPA le 3 juin

COPSY

- Promotion s'échelon : CAPA le 28 janvier
- Tableau d'avancement DCIO : CAPA le 28 janvier
- Congé de formation : CAPA le 11 mars
- Postes adaptés : CAPA le 11 mars
- Notation administrative : CAPA le 16 mai

Mouvement inter

- Situation de handicap type lycée mouvement inter – GT le 22 janvier
- Situations de handicap – vœux et barèmes COP – GT le 28 janvier
- Vœux et barèmes type lycée mouvement inter – GT le 23 janvier
- Situations de handicap – vœux et barèmes CPE – GT le 28 janvier

Mouvement intra

- Situations de handicap type lycée – GT le 14 mai
- Vœux et barèmes type lycée – GT les 15 et 16 mai
- Vœux et barèmes, situations de handicap CPE – GT le 19 mai
- Vœux et barèmes, situations de handicap COPSY – GT le 19 mai
- Postes spécifiques – GT le 23 mai
- Mouvement intra CPE – CAPA le 10 juin
- Mouvement intra COP – CAPA le 10 juin

ACADÉMIE

ESPÉ... RANCE ?

PAR

FABIENNE LANGOUREAU



Les ESPÉ sont les nouvelles Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation qui ont ouvert leurs portes à la rentrée 2013, dans la précipitation et avec un manque criant d'organisation. Pour faire bref, ce sont les anciens IUFM. Elles doivent former à des Masters des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

Les étudiants qui se destinent aux métiers du professorat et de l'éducation, mais aussi les étudiants de licence bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur (EAP) vont être formés dans ces écoles. Enfin, ces écoles se chargeront de la formation continue des enseignants, des formateurs, et des personnels d'inspections et d'encadrement.

Les ESPÉ font partie intégrante de l'Université, mais l'organisation, la structuration et l'enseignement des différents modules impliquent une collaboration sur le terrain (formateurs, universitaires, personnels de l'Éducation nationale...)

Contre l'avis de la FSU, l'ESPÉ de Nice a ouvert ses portes dans la précipitation à la rentrée 2013 : les horaires sont différents de ce qui est annoncé dans la maquette de présentation, tous les modules ne sont pas dispensés, une énorme disparité se fait jour d'une discipline à l'autre, la préparation orale des concours n'est toujours pas ouverte... Aucun cadrage national n'est assuré alors qu'il s'agit de concours nationaux !

Par ailleurs, les élections au Conseil d'École, qui doit adopter les statuts de l'ESPÉ et la carte de formation, ont eu lieu le 12 novembre, là aussi dans la précipitation et sans transparence. Nous avons appris la date des élections... la veille des vacances de la Toussaint. Nous avons dû constituer la liste FSU pendant les vacances alors que nous

n'avions même pas la liste des électeurs ! Les résultats nous ont cependant été favorables puisque nous avons été les seuls à être en mesure de présenter des listes dans ce temps record.

Le Conseil d'école regroupe des représentants élus des formateurs, des personnels de l'ESPÉ et des usagers, des personnalités nommées par les universités et le rectorat et des personnalités extérieures. C'est à la faveur de ce biais que nous siégeons au Conseil d'École de l'ex-IUFM.

Or, Mme le Recteur a pris un arrêté qui exclut des personnalités extérieures tout personnel de... l'Éducation nationale. Les élus SNES-FSU se retrouvent donc exclus du Conseil d'école ! Deux courriers ont été adressés à ce sujet à Mme le Recteur, suivis de deux audiences, l'une avec Mme Negro, Administratrice provisoire, l'autre avec Mme le Recteur, mais aucune avancée n'a été obtenue à ce jour.

Tout l'avenir de la formation initiale va pourtant se jouer dans ces écoles qui vont former au métier de « l'éducation ». Nous devons être à même de connaître exactement la formation de nos futurs collègues enseignants puisque, dans les établissements, c'est à nous qu'ils s'adresseront pour les aider à entrer au mieux dans le métier. Par ailleurs, nous serions, si cette situation se confirme, les seuls usagers (puisque la formation continue va être dispensée par l'ESPÉ) à être écartés du Conseil d'École !

Nous n'en resterons pas là. L'ensemble des acteurs de la formation ne le comprendrait pas. Nous comptons donc nous adresser à la profession et à la presse dans les semaines qui suivent.

À suivre, donc...

ACTUALITÉS

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : UNE PRIORITÉ !

PAR

FABIENNE LANGOUREAU



Les assises inter-académiques de l'Éducation Prioritaire (Aix-Marseille, Nice, Corse) se sont tenues à Marseille le 4 décembre. Les discours officiels entendus, ce jour-là, ont ressassé le même argumentaire que la loi Fillon de 2005 et la réforme Chatel. Pourtant, les résultats des enquêtes PISA, publiés dans le même temps, montrent que l'institution se trompe depuis des années.

Nous espérons que la parole serait donnée aux usagers, aux collègues qui oeuvrent au quotidien pour l'éducation prioritaire : il n'en fut rien ! Nous avons assisté à la proclamation de la « bonne parole » par l'institution : bivalence, échanges de services, école du socle, bonnes pratiques... Comme si depuis 7 ans, le socle commun, le livret de compétences, le dispositif ECLAIR, n'avaient pas suffisamment démontré leur échec. Le SNES et la FSU sont intervenus, portant dans les divers ateliers les synthèses établies par les collègues.

Depuis, le ministère a annoncé des mesures en faveur de l'Éducation prioritaire, à savoir une pondération de 1,1 permettant de dégager dans les services jusqu'à près de 2 heures pour la concertation et l'accompagnement aux élèves. Mais cette pondération ne concernerait à terme que « les collèges les plus difficiles » - ECLAIR - ; les autres établissements se verraient sortir du dispositif ZEP...

Le SNES-FSU appelle donc la profession à porter haut nos revendications pour une Éducation Prioritaire ambitieuse pour tous : abaisser les effectifs des classes, renforcer les vies scolaires, accorder 2H hebdomadaire de décharge à tous les profs, lutter contre le décrochage, donner accès aux qualifications à tous les collégiens... Il est urgent de donner de vrais moyens à l'Éducation Prioritaire et au collège. C'est une des clés pour la réussite de tous les élèves.

UN RAPPORT D'ACTIVITÉ, UN RAPPORT FINANCIER ÇA SERT À QUOI ? À FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE

En nous syndiquant, nous décidons de nous regrouper pour défendre collectivement nos droits, nos professions, pour réfléchir ensemble aux évolutions nécessaires du système éducatif.

En élisant des équipes de militantes et de militants pour nous représenter, nous informer, organiser l'action, nous n'abandonnons pas pour autant un regard sur leur activité. Il est donc normal qu'un compte-rendu de cette activité soit fait : c'est la règle démocratique.

Dans les pages qui suivent, on pourra donc lire différentes contributions qui témoignent de l'activité du SNES-FSU, de la trentaine de militantes et militants qui la prennent en charge. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire un compte-rendu exhaustif de deux ans d'activité mais d'en tracer les grandes lignes ou de relater les faits les plus marquants. Cette activité s'inscrit dans le cadre des orientations définies lors des congrès académique et national et des instances du SNES-FSU.

UNE PÉRIODE MARQUÉE PAR LE DÉPART DE NICOLAS SARKOZY

Le SNES et la FSU n'ont pas eu d'autres choix que de contribuer au départ de la droite pour faire cesser le démantèlement des services publics, et en particulier celui du service public d'éducation : démantèlement par la suppression de milliers d'emplois d'enseignants, de CPE et de Copsy au nom du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et dénaturation en imposant une évaluation de nos métiers par les hiérarchies locales. Dans le 2nd degré, le chef d'établissement serait devenu l'unique évaluateur. La section académique du SNES-FSU s'est immédiatement mobilisée contre cette ultime provocation, interpellant

Ces rapports d'activité et financier, académiques et nationaux, seront soumis au vote des syndiqués du 20 janvier au 21 février 2014. C'est une des spécificités du SNES-FSU.

Peuvent voter tous les syndiqués à jour de cotisation le jour du vote. La section académique et les sections départementales transmettront le matériel de vote (bulletin et enveloppes) aux sections d'établissement qui organiseront le vote.

Pour les retraités et les isolés, le matériel de vote sera transmis directement.

Nous souhaitons une large participation à cette consultation. Ce sera le signe d'une démocratie syndicale vivante.

Voter, c'est bien évidemment donner un avis mais c'est aussi s'interroger sur comment pour l'avenir, mieux se grouper, encore plus nombreux, pour continuer de défendre l'École et ses personnels.

dans toutes les instances, proposant tracts aux S1 des établissements, invitant les collègues à refuser les entretiens individuels menés par les chefs d'établissement ... Le SNES-FSU continue de porter une toute autre conception de l'évaluation des personnels, centrée sur l'exercice du métier, accompagnée d'aide et de conseils en lien avec la formation continue et sans impact sur la progression de carrière. Grâce aux mobilisations initiées par le SNES-FSU contre l'évaluation à la « Châtel », la gauche arrivant au pouvoir n'a eu d'autres choix que de retirer le décret promulgué entre les deux tours de l'élection présidentielle par l'équipe de Sarkozy.

DES SUPPRESSIONS DE POSTES AUX PREMIÈRES CRÉATIONS SUR FOND DE CRISE DE RECRUTEMENT

La rentrée 2013, première rentrée de l'actuel gouvernement, n'a pas opéré la coupure tant attendue, loin s'en faut. Cette dotation ne pouvait suffire, d'une part à effacer les dégâts engendrés par les budgets précédents, et d'autre part à rattraper les retards accumulés par notre académie en ce qui concerne les conditions de travail des personnels et d'études de nos élèves (retards en terme de nombre d'élèves par division et de nombre d'heures par élève) par rapport aux moyennes nationales. Comme nous pouvons le voir, dans le tableau ci-dessus, le bilan montre que pour chaque élève de moins, on nous a retiré un poste !

Ces centaines de suppressions d'emplois et l'augmentation du volume des heures supplémentaires ont diminué la mobilité choisie de l'ensemble de nos professions, dégradé les conditions d'affectation de

	2011	2012	2013	Total
Emplois second degré	-239	-113	82	-270
Variations d'effectif	-350	-177	284	-243

nombreux collègues titulaires en établissement, TZR ou contractuels en multipliant les affectations sur deux établissements

Malgré les dernières implantations de postes, les conditions de travail dans notre académie, en collège comme en lycée, ont continué à se dégrader. La hausse démographique s'est poursuivie sur l'ensemble du 2nd degré et la taille des classes reste un problème majeur

qui freine de manière certaine la poursuite de la démocratisation. Les classes de 35 élèves et plus en lycée, et souvent 30 en collège, ne sont plus supportables.

Le SNES-FSU a mené différentes campagnes, tant au niveau national qu'académique - et avec l'appui de la profession - sur les questions de conditions de travail. Cela lui a permis d'obtenir très récemment l'annonce d'une implantation pluriannuelle de 4 000 emplois d'enseignants dans les collèges de notre pays.

UN CHANGEMENT QUI SE FAIT ENCORE ATTENDRE

Si la première décision du nouveau ministre a consisté à supprimer la réforme de l'évaluation-soumission des personnels de l'éducation et si les invectives quasi quotidiennes en direction des personnels ont cessé : les véritables ruptures attendues n'ont pas encore eu lieu.

Nos professions sont toujours en attente de signes forts : revalorisation salariale, réduction du temps de travail, amélioration des conditions d'exercice de nos métiers et gouvernance intelligente de nos établissements.

Réforme des retraites : pas d'avancées pour nos professions

Le dossier brûlant de la rentrée 2013 a été, sans conteste, la réforme des retraites qui s'est inscrite dans la même logique que celle du précédent gouvernement. Cette réforme ne garantit absolument pas la pérennité du système de retraite par répartition et aucun autre financement n'est envisagé. Son financement est basé sur une injustice fondamentale. En effet, ce sont les seuls salariés, fonctionnaires et retraités, qui vont supporter l'augmentation du taux de cotisation puisque, parallèlement, le gouvernement a annoncé que l'augmentation des cotisations patronales serait quant à elle intégralement compensée par la fin de leur contribution aux cotisations familiales. Les enseignants vont donc subir un nouvel allongement de la durée de cotisation. Alors que l'entrée dans le métier d'enseignants se fait en moyenne à 26 ans, l'âge de la retraite à taux plein serait repoussé à 67 ans dès 2020. C'est un système catastrophique pour nos jeunes collègues ou nos enfants. La section académique de Nice s'est immédiatement mobilisée pour faire bouger le gouvernement sur cette réforme, le 10 septembre, en appelant à la grève et aux manifestations.



Le syndicalisme porté par la FSU renforcé au CESER

Malgré une organisation des élections professionnelles calamiteuse dans notre ministère, qui a eu pour objectif de réduire l'influence de notre syndicat, la profession ne sait pas laissée faire et a renforcé la place du SNES-FSU comme organisation majoritaire absolue (56% des suffrages exprimés sur l'ensemble des corps du second degré). Ces bons résultats ont permis à la FSU et à ses syndicats, au niveau régional, de doubler leur représentation en obtenant deux sièges sur 39 au Conseil Économique Social et Environnemental Régional. Si le niveau de participation était resté identique à celui des élections précédentes, lorsque le vote se faisait à l'urne, la FSU aurait obtenu dans notre région 3 sièges sur 39.

La formation syndicale : un outil pour défendre métier et disciplines

Le SNES-FSU a su donner aux collègues les moyens de faire face aux réformes qui tentaient de modifier profondément notre métier. Ainsi, la formation syndicale académique a été, ces dernières années, un outil primordial pour répondre à toutes les attaques contre le métier, mais aussi pour permettre aux collègues de rester des acteurs de premier rôle de leurs disciplines et de véritables concepteurs du métier tels qu'ils le conçoivent. Tout d'abord, ce furent les stages sur le militantisme au sein des sections d'établissement pour être en mesure de réagir aux grands rendez-vous de l'année scolaire que sont, l'examen du budget, la préparation de la rentrée... Nous avons également proposé des stages disciplinaires, les plus variés possibles : Langues vivantes, Philosophie, Histoire Géographie... ouvrant sur une véritable réflexion sur les contenus et l'organisation des enseignements. Au final, l'offre de formation s'est voulue large et variée, touchant tous les domaines : militantisme, disciplinaire, carrières. Par ailleurs, la section académique a relayé les stages nationaux du SNES-FSU et les stages fédéraux pour élargir la réflexion et diversifier les secteurs concernés.

Formation continue, un droit à sauvegarder

Les militants et élus de la section académique de Nice, persuadés que la formation des enseignants fait pleinement partie de la vie syndicale, se sont emparés avec conviction de l'analyse du Plan de Formation Académique, qu'ils ont portée en Comité Technique Académique, ne laissant rien dans l'ombre. Un certain nombre des demandes du SNES-FSU, véritable relais des collègues, a été pris en compte. Mais beaucoup reste à faire et nos élus continueront à signaler les manques à partir des besoins exprimés par les collègues, et à réclamer plus de formation et surtout, plus de formations adaptées. A la rentrée 2013, alertés par des collègues qui s'étaient inscrits, par l'intermédiaire du Plan Académique de Formation, à l'agrégation d'Anglais et qui se voyaient réclamer les frais d'inscriptions à l'Université pour pouvoir suivre le module de formation scientifique, les militants du S3 de Nice ont immédiatement alerté les services de formation continue du Rectorat, et les élus SNES-FSU au CTA ont attiré l'attention du recteur. Après un mois de relances, nous avons enfin obtenu une réponse favorable et la formation à l'agrégation interne d'Anglais est redevenue gratuite !

RAPPORT D'ACTIVITÉ

UN MANDAT ENTRE RÉFORME CHATEL ET RÉFORME PEILLON.

Le 10 décembre 2009, Luc Chatel, présentait au Conseil Supérieur de l'Éducation, sans aucune concertation préalable, quatre textes concernant la « gouvernance » des EPLE (collèges et lycées), l'orientation, la nouvelle classe de 2nde et le cycle terminal. La réforme Chatel s'est appliquée dans les lycées à la rentrée 2010, malgré les mobilisations nombreuses des personnels initiées par le SNES-FSU. Les conséquences en terme de suppression de postes ont été désastreuses

et les effets sur les disciplines non moins catastrophiques. De même, le ministre a tenté d'imposer pour la rentrée 2012, une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoyaient une progression de carrière des enseignants aux seules mains du chef d'établissement !

COLLÈGE : L'ÉCHEC DU SOCLE COMMUN

Initiées par la loi Fillon de 2005, les réformes mises en place au collège (socle commun, réforme du DNB, livret personnel de compétences, note de vie scolaire) ont détérioré les conditions de travail des personnels sans répondre aux besoins des élèves. Elles ont été sans relâche dénoncées par le SNES-FSU. Si l'alternance politique n'a pas remis en cause la totalité de la loi Fillon, l'action du SNES-FSU et des personnels a permis des avancées sur la simplification du LPC et la suppression de la note de vie scolaire.

LPC, une conception archaïque des savoirs

Tout d'abord, le LPC, qui heureusement n'a été mis en place que partiellement, ne répondait qu'à une commande de standardisation mercantile de nos élèves. Mais le plus inquiétant est que le gouvernement de François Hollande n'a pas semblé pressé de le retirer, tentant simplement de le « simplifier », avec toujours l'évaluation de l'élève à partir du socle commun. Le SNES-FSU n'a cessé de se positionner pour l'abandon de ce socle commun, et par là évidemment s'est battu pour obtenir l'abandon pur et simple du LPC.

La fin de la note de vie scolaire...

La note de vie scolaire, mise en place depuis quelques années, a été source de débats. Certains ont pu y voir un moyen de récompenser les bons élèves et d'amender les élèves posant problème ; d'autres, au contraire, pensent

que l'accompagnement et la prévention seront toujours préférables à une sanction différée. De ce fait, les tensions ont été assez vives parfois. A l'expérience, la note de vie scolaire n'a évidemment, et pour cause, pas atteint les résultats qui lui étaient promis. Elle n'a été qu'une tâche supplémentaire.

Le SNES-FSU de l'Académie de Nice avait pris les devants, au moment où allaient se tenir les premiers conseils de classe du 1er trimestre 2013-2014, et avait conseillé aux collègues de ne pas céder aux pressions pour maintenir un dispositif moribond sans plus aucune base législative. Il les avait appelés à ne pas émettre d'avis et à signer massivement la pétition des syndicats de la FSU.

En décembre 2013, la nouvelle loi d'orientation et de programmation de l'École vient enfin de supprimer la note de vie scolaire. Le SNES-FSU, qui s'est toujours battu contre cette note indigne et inefficace, a beaucoup contribué à sa suppression définitive.

Stages spécifiques collège : un plus pour l'action

Pour le collège et ses problématiques propres, un stage a été mis en place depuis deux ans par le SNES-FSU. Il est très apprécié par les participants (plus de 40 à chaque stage). De même, le stage ECLAIR a réuni, en octobre 2013, 25 participants de trois établissements : une dynamique a été initiée rapprochant les équipes et faisant émerger des revendications communes.

ÉDUCATION PRIORITAIRE : INVESTIR LES ASSISES POUR GAGNER LES MOYENS DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Les gouvernements successifs ont préféré insister sur les aspects négatifs des nombreux rapports qui faisaient pourtant état de véritables dynamiques instaurées dans les établissements ZEP. Les établissements ZEP/REP ont reçu des moyens supplémentaires qui étaient loin de répondre aux besoins exprimés par les équipes et à leurs ambitions quand, dans le même temps, la société était confrontée à une terrible dégradation économique et sociale.

En septembre 2013, le ministère de l'Éducation nationale a lancé « un processus de concertation » pour rénover la politique d'éducation prioritaire. Les Assises de l'Éducation Prioritaire se sont déroulées en 3 temps : demi-journée de concertation dans les réseaux, second temps académique ou inter-académique, (Aix-Marseille/Corse/Nice), avant les Assises Nationales.

Le SNES-FSU a été présent dans toutes ces réunions, y revendiquant une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire pour assurer la réussite de tous les élèves, sur tous les territoires.

La section académique de Nice s'est assurée que cette concertation était bien prévue et organisée dans les établissements concernés, ECLAIR, RRS (ex Zep ou ex REP). Un tract a été rédigé et envoyé à tous les S1 pour leur permettre d'avoir les arguments.

Les propositions du SNES-FSU ont été reprises dans de nombreux ateliers (limitation du nombre d'élèves par classe à 19 maximum, mise en place sur le temps de travail des professeurs d'un temps pour la concertation et le travail en équipe). Enfin, nos élus en CTA ont exigé et obtenu de pouvoir constituer une délégation aux Assises inter-académiques de Marseille.

MÉTIER, UN GRAND CHANTIER À INVESTIR D'URGENCE

Au moment où doit se boucler ce rapport d'activité, le ministre vient d'annoncer qu'il reportait l'écriture de son projet de décret pour continuer les discussions avec les enseignants.

Le SNES-FSU est bien déterminé à continuer à peser pour une éducation ambitieuse et une réécriture équitable de nos statuts.

LYCÉES : RÉFORME CHATEL, SA REMISE À PLAT TOUJOURS ATTENDUE

Quel bilan tirer maintenant de la réforme Chatel dans les Lycées, réforme qui a vu sa première session de baccalauréat post réforme se tenir en 2013 ?

Un gros travail de décryptage et d'information a été conduit auprès des S1 afin de les accompagner dans la mise en œuvre sur le terrain des mandats du SNES-FSU. Cet accompagnement a pu prendre différentes formes, toutes guidées par la même ambition : dénoncer cette

réforme et obtenir son annulation.

La rentrée 2013 n'a pas marqué, sur ce terrain non plus, la rupture annoncée d'avec les années précédentes. Le lycée reste à ce jour le grand absent de la « refondation » engagée par Vincent Peillon. Hormis le rétablissement de l'Histoire-Géographie en TS ainsi que des allègements (insuffisants) de programmes en SES et Histoire Géographie, la réforme du lycée est toujours en place.

DES DISCIPLINES MALMENÉES

Les Langues Vivantes

Ces deux dernières années ont été particulièrement difficiles pour les professeurs de Langues Vivantes. Soumis à de fortes pressions pour mettre en place des modes d'organisation qu'ils contestent, ils ont perdu une partie de leur horaire. Leur charge de travail s'est considérablement accrue, avec la mise en place des nouvelles épreuves du bac qui se fait, sauf en série L, « dans le cadre de formation de l'élève ».

La section académique du SNES-FSU s'est placée résolument au côté des collègues :

- en organisant 2 stages regroupant une trentaine de collègues à chaque fois,
- en participant à la Journée nationale de Réflexion Disciplinaire qui s'est tenue à Paris,
- en mettant en place une liste de diffusion académique, relais de la liste nationale,
- en tenant les collègues informés par le biais d'articles parus dans le Nice-SNES,
- en interpellant le recteur sur les difficultés liées aux évaluations en cours d'année dans le cadre d'une audience.

La Philosophie

La réforme du lycée a eu pour conséquence de faire perdre le cadrage national des dédoublements en séries technologiques ainsi que la 4^{ème} heure en TS. Certains lycées proposent aux élèves des heures dédoublées ou à effectifs réduits, quand d'autres invoquent la réforme pour affirmer que de tels aménagements ne sont plus possibles. Cette situation est contraire à l'égalité de traitement. Nous demandons que tous les élèves puissent bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage.

Les conditions de travail se sont considérablement dégradées. Les conditions d'enseignement dans les séries technologiques sont difficiles : difficultés d'attention, problèmes de discipline, fragilité dans la maîtrise de la langue. Le SNES-FSU affirme la nécessité du maintien ou du rétablissement des moyens qui ont été jusqu'ici alloués à l'enseignement de la Philosophie. Nous exigeons le retour des dédoublements en séries technologiques et en série scientifique, situation qui existait avant la réforme des lycées. Un stage philosophie a déjà été organisé dans notre académie pour permettre aux collègues de s'organiser collectivement.

DES STATUTS MENACÉS

Heures de chaire

Les militants de l'académie de Nice se sont battus pour le respect et le maintien des heures de chaire. Des fiches synthétiques ont été rédigées et envoyées aux S1 pour leur permettre de mieux argumenter auprès des chefs d'établissement en cas de litige. Partout où cela a été possible, l'action a été organisée (démarches, délégations, courriers, interpellations en CTA...), permettant souvent d'obtenir gain de cause, dans certains cas après deux ans de lutte opiniâtre ! Face à ces succès de l'action du SNES-FSU, on comprend mieux pourquoi un des projets du chantier de la « rénovation du métier », annoncé en novembre 2013, concerne justement la

L'Histoire et la Géographie

Le SNES-FSU porte les demandes d'allègements en urgence des programmes auprès du ministère, pour les 3^{ème} et Terminales, depuis au moins un an ! Il a initié la mobilisation collective sous plusieurs formes afin d'être entendu. Nous regrettons vivement que le ministère ait annoncé si tardivement ce projet d'allègements tant attendu. L'enseignement de l'Histoire et de la Géographie est bien maltraité depuis des années. En témoignent, par exemple, les diminutions d'horaires. Dans l'académie comme au niveau national, le SNES-FSU n'a eu de cesse d'interpeller l'administration et de mobiliser les collègues pour construire propositions et revendications rassembleuses. La mobilisation collective (stages, pétitions ...) a poussé le ministère à alléger les programmes du lycée. Ceci est premier pas vers une redéfinition nécessaire des programmes. Les élus du SNES-FSU ont également fait part de leur inquiétude devant la multiplication des postes à profil « Histoire en Langue étrangère ». Cette tendance, si elle devait perdurer, serait un frein à la fluidité du mouvement et donc à la mobilité des collègues.

Les SES

En réduisant les SES à un enseignement d'exploration, peu attractif, pas évalué et donc non pris en compte comme matière déterminante pour le choix de l'option lourde en classe de 1^{ère}, la réforme a considérablement touché cette discipline. L'horaire imparti (1h30) n'est pas de nature à permettre d'enseigner une matière qui ne l'a jamais été en tant que telle au collège et qui n'est pas adossée à un enseignement de tronc commun en 2^{nde}. L'absence de dédoublements « automatiques » ne permet plus le recours aux TICE, indispensable dans la discipline. La section académique a encouragé les collègues à faire passer, sous forme de motion en CA, l'attribution d'une note et d'un coefficient à la matière, la rendant de nouveau déterminante pour le passage en 1^{ère} ES.

Ce ne sont là que quelques exemples : la même analyse pourrait être conduite pour toutes les disciplines du Lycée qui, toutes, ont perdu en terme d'horaires au profit de dispositifs à l'efficacité très discutable : accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration...

disparition pure et simple de cette heure de chaire, un acquis pourtant justifié de notre profession.

Examens

La section académique s'est toujours voulu le porte-parole des collègues en ce qui concerne leur juste revendication de bénéficier de conditions d'organisation des examens respectueuses de leur métier et de leur statut. Des audiences ont été demandées à la DEC pour bien rappeler les grands principes : respect de l'obligation horaire pour les surveillances, volume raisonnable de copies à corriger ou de candidats à faire passer à l'oral, convocation de tous les examinateurs... Nous intervenons pendant les examens sur tout manquement signalé.

**À l'ESPÉ de Nice,
construire une formation
initiale de haut niveau, en
lien avec les collègues**

Le SNES-FSU reste persuadé qu'une haute qualification disciplinaire est une nécessité pour répondre aux exigences de notre métier qui devient de plus en plus complexe. Le S3 n'a eu de cesse d'œuvrer à tous les niveaux et dans toutes les instances pour défendre, d'une part, une formation de haut niveau, et d'autre part, l'élévation du niveau de qualification et de recrutement (déclarations au CTA, au CE de l'IUFM, lors d'audiences syndicales, dans les stages des néo-recrutés.)

Devant le scandale de la suppression de la formation initiale due à la réforme Chatel, les élus et militants SNES-FSU se sont mobilisés et ont accompagné au mieux nos jeunes collègues stagiaires sur le terrain, œuvrant pour le retour à une formation en alternance, seule capable de permettre une découverte progressive du métier et une entrée la plus sereine possible dans la carrière.

L'actuel gouvernement, lors de sa prise de fonction, a tiré les leçons de ce fiasco organisé et a affiché la volonté d'une autre conception de la formation des professeurs, fondée sur des principes dans lesquels le SNES-FSU se retrouvait.

Pourtant, les ESPE ont ouvert leurs portes à la rentrée 2013 dans la précipitation, et sans la concertation nécessaire avec les organisations syndicales représentatives, ce qui aurait évité bien des erreurs. La section académique n'a cessé de revendiquer toutes ses prérogatives syndicales dans la mise en place de l'ESPE et de ses statuts. Elle n'a eu de cesse d'interpeller les autorités sur les risques que comportait cette mise en place précipitée : stagiaires à plusieurs vitesses, décharges horaires différentes, missions différentes, formations différentes, formation non encore proposée dans certaines disciplines : une formation de haute qualité se fait donc toujours attendre... Le SNES-FSU continuera à revendiquer toute sa place dans l'ESPE de Nice et dans la définition et la mise en œuvre de ses missions de formation.



Pour les droits des stagiaires et leur accueil dans la profession

En début d'année scolaire, commence le tractage sur les lieux des épreuves d'admissibilité. En février puis au printemps, nous répondons aux sollicitations des candidats aux concours, au sujet de leur année de formation post-concours (contenu, affectations en IUFM/ESPE, affectations en établissement de stage, validations et questions sur les affectations des titulaires...).

Vient ensuite la période des admissibilités. Les demandes explosent. Nous les relayons par des fiches syndicales « Affectations en ESPE », traitées au S4 puis au S3, car nous déclinons ce travail sur Nice pour les affectations dans les établissements. Ces fiches sont disponibles sur notre site et envoyées en relais par le S4 aux stagiaires qui ont contacté le SNES-FSU. Cela permet à nos commissaires paritaires de suivre les affectations de fin juillet pour lesquelles nous sommes très sollicités.

Vient ensuite le temps de la transmission urgente, la présence des militants le jour de la rentrée des stagiaires. Les sollicitations récoltées ce jour-là sont alors défendues par le S3, souvent avec succès, jusqu'à des modifications d'affectations.

C'est ensuite la période de rentrée, celle des circulaires d'infos en direction des S1 des établissements d'accueil, puis celle des réunions pour les mutations, celle de la présence sur les lieux de formation. Puis vient la période des mutations Inter puis Intra (réunions, permanences), et enfin la période qui précède la validation fin juin-juillet. Nous recevons et conseillons les stagiaires préoccupés par leur validation.

Grâce à ces actions, à la rentrée 2012, nous avons gagné, d'abord le report, puis en 2013, la suppression de l'exigence des 2 certificats CLES et C2I2E pour la validation des stagiaires ! Plusieurs centaines de situations ont ainsi trouvé une issue favorable. Nous avons également obtenu de haute lutte la mise en place d'une formation de 3h (certes limitée et donc insuffisante) pour les stagiaires « Chatel ». Et puis, il y a eu les concours exceptionnels avec les tractages, les mails en direction des S1 qui accueillent, et pour lesquels nous allons dès janvier mettre en place des initiatives (réunions, permanences sur les lieux de formation).

Grâce à ce travail, le SNES-FSU a obtenu 80% des voix aux dernières élections parmi les stagiaires du 2nd degré. Et nous syndiquons 50% des stagiaires, ce qui nous place en tête des académies.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ENSEIGNANT DOCUMENTALISTE, C'EST UN MÉTIER !

Les questionnements et problèmes apparus lors des rencontres avec les collègues documentalistes (permanences, stages) concernent à la fois les postes, les aspects catégoriels et les pratiques pédagogiques. De nombreux collègues signalent des conflits avec les chefs d'établissement qui tentent d'imposer un temps de présence dans l'établissement supérieur à la durée légale (cas pour les contractuels et les temps partiels). Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises pour régler le conflit concernant la gestion des manuels scolaires afin de demander que la circulaire, établie en son temps par l'IA-IPR Déleris précisant les attributions de chacun (CPE, Professeur principaux, Documentalistes) soit appliquée.

De même nous avons dû lutter contre les pressions visant la mise en œuvre de l'AP au CDI, sans concertation avec le(s) professeur(s) documentaliste(s).

Une permanence a lieu un jeudi sur deux. Nous communiquons sur l'actualité du métier dans la rubrique



« Documentalistes » du site créé en juin 2012. Régulièrement, nous publions des articles dans le Nice-SNES et des circulaires « professeurs documentalistes ». Nous avons organisé une journée d'action spécifique Professeurs documentalistes le 10 mai 2012 (70 participant(e)s) avec interventions et débat sur l'identité

professionnelle suivis d'un rassemblement et avons été reçus en audience au Rectorat.

Chaque année est organisé un stage syndical sur la thématique de la place des professeurs documentalistes dans les réformes en cours et à venir.

Nous avons relayé la pétition pour demander une augmentation de la décharge des stagiaires.

Enfin, nous portons activement la revendication des collègues pour une reconnaissance d'un enseignement de l'information-documentation, de la

6ème à la Terminale.

Néanmoins, nous devons noter nos inquiétudes sur l'avenir des CDI et leur éventuelle transformation en 3C (centre de connaissances et de culture).

SAUVER LE SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION SCOLAIRE

Au niveau régional, le SNES-FSU est à l'origine du refus de l'injonction de Nadine Morano qui voulait imposer, dans le cadre de la loi, l'orientation tout au long de la vie, la labellisation de la cité des métiers - structure privée - pour en faire la pièce maîtresse de l'orientation. La mobilisation des personnels, à l'initiative du SNES et de la FSU, ainsi que nos multiples interventions dans les différentes instances - académiques et régionales - ont

permis d'éviter la destruction du service public de l'orientation scolaire dans notre académie. La convention cadre obtenue par la FSU a permis de mettre en exergue les spécificités de notre réseau de CIO, les compétences particulières des Copsy et DCIO et de créer des synergies positives avec d'autres structures essentielles pour les jeunes ayant quitté le système scolaire, pour les salariés et pour les chômeurs.

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL, UNE RÉALITÉ

Les enseignants sont de plus en plus confrontés à des conditions de travail où ils se retrouvent psychologiquement affaiblis : manque de formation, manque de reconnaissance, isolement croissant - car toutes les nouvelles dispositions des multiples réformes permettent de moins en moins le travail en équipe -, charge de travail de plus en plus lourde, classes surchargées, public qui change et évolue sans qu'il soit donné aux profs les réponses à apporter...

Notre métier est de ceux, tout le monde le reconnaît, où les personnels sont les plus exposés au stress : stress accru avec les nombreuses réformes de ces dernières années et leur accumulation de tâches et de contraintes, stress accru sous la pression de directions aux méthodes de plus en plus « managériales. » Les enseignants ont bien du mal aujourd'hui à s'épanouir dans leur métier, leur établissement et à accomplir pleinement et

positivement leur mission.

Dans l'académie de Nice, l'année 2012 a été marquée par un événement tragique, le suicide d'une de nos collègues exerçant dans le collège de la Trinité, qui a mis sur le devant de la scène la souffrance au travail et les difficultés que les enseignants peuvent rencontrer dans l'exercice de leur métier. S'il est toujours compliqué de se positionner au mieux lors d'une actualité si dramatique, le SNES-FSU, à travers ses sections départementales, n'a cessé de chercher à protéger les collègues et à assurer, pour tous, le retour d'une certaine sérénité dans les établissements, malgré, parfois, les clichés faciles et les indiscretions sensationnalistes de la presse.

La section départementale a su se montrer à l'écoute des collègues dans l'établissement pour les aider à surmonter leur peine et leur colère, tout en sachant se mettre en retrait lorsque cela était nécessaire.

ACCOMPAGNER LES COLLÈGUES AU QUOTIDIEN D'UN MÉTIER PLUS DIFFICILE

Les conditions de travail se dégradent depuis des années : leur amélioration reste une priorité pour le SNES-FSU qui n'a de cesse, à travers toutes les commissions et rencontres avec l'administration, et en s'appuyant sur les mobilisations locales, de chercher des solutions aux problèmes que les collègues peuvent rencontrer dans les établissements.

La section académique et les sections départementales ont été sollicitées, maintes fois, pour intervenir dans la gestion d'incidents ou de réels problèmes de fond dans les

établissements. Le SNES-FSU a toujours été présent et a toujours joué son rôle de représentativité des personnels, tout en veillant à laisser la parole et la décision à ceux ci. Comme tous les ans, le SNES-FSU, à travers ses représentants aux instances départementales, a contrôlé et cherché à améliorer la situation des établissements et notamment les dotations en heures.

De nombreuses délégations ont été reçues au rectorat, accompagnées et conseillées par des militants de la section académique.

LA DÉFENSE DE CHACUN ET LA REPRÉSENTATION DE TOUS

L'appartenance à un corps, cellule de base de la fonction publique d'État est (en plus des « cultures » spécifiques aux disciplines ou aux métiers que nous exerçons), un fort marqueur d'identité professionnelle. À l'heure où, dans l'attente de la « refondation » (ou sous couvert de « refondation »?), se déchainent les adeptes du management individuel contre le travail d'équipe, du contrat contre le statut, du socle commun contre la réussite de tous, il était donc bien naturel - et même vital - que la représentation et la défense des collègues agrégés, certifiés, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation-psychologues, sur la base de leur statut constitue une facette importante de notre activité militante.

En la matière, dans un contexte pour l'heure assez similaire à celui du mandat précédent - en dépit de l'alternance politique -, il s'est agi de permettre l'information, de mettre en œuvre l'écoute, de favoriser la mobilisation des collègues concernés, mais aussi de les représenter et de les défendre face à leur hiérarchie. Dans cette perspective, nous avons été particulièrement vigilants quant à l'exercice par les collègues de leurs droits fondamentaux de

fonctionnaires d'État, à savoir la mobilité d'une part, dans le cadre des mouvements inter et intra-académiques, et la carrière d'autre part, dans le cadre des instances de promotion (d'échelon, de grade) et des discussions liées à l'évaluation des collègues.

La mobilisation de nos forces militantes selon deux dispositifs concomitants :

- l'un à vocation permanente, de manière plus ou moins « diffuse » dans le travail militant quotidien, est rythmé par les sollicitations des collègues pour les accompagner dans les différentes démarches et informations sur leur droits et devoirs, sur leur carrière mais aussi le fonctionnement du système éducatif afin d'être au mieux armé face à certaines directions d'établissement.

- l'autre de manière plus épisodique au gré du calendrier paritaire dans le cadre des instances (en amont, en aval et pendant les CAPA), a permis à la Section académique de se montrer à la hauteur de ces enjeux et du service public de l'éducation tel que nous le concevons : vaste programme et âpre combat, à poursuivre sans trêve.

RETRAITÉS

Dans un contexte toujours aussi difficile d'austérité, le changement espéré n'est pas au rendez-vous et les attaques continuent : notre pouvoir d'achat diminue avec le report à octobre de l'indexation des retraites, l'augmentation de la TVA. La CASA pour le financement de la perte d'autonomie est payée par les seuls retraités. L'accès à la santé continue à se détériorer. L'accueil dans les maisons de retraite médicalisées est toujours aussi difficile. Quant à la réforme des retraites qui vient d'être votée, outre qu'elle est très négative pour les actifs, elle entraînera à terme des conséquences sur les actuels retraités considérés comme privilégiés.

Face à ces attaques, dans nos deux départements, les retraités ont été présents et actifs à différents niveaux : dans le SNES-FSU, dans la FSU avec la section des retraités SFR, dans la Fédération Générale des retraités (FGR), dans l'intersyndicale des retraités. Dans les CODERPA qui traitent des problèmes spécifiques des retraités dans chaque département, les camarades du SNES-FSU participent déjà activement dans le 83, et entament un travail dans le 06. Dans la plupart de ces instances, les retraités du SNES-FSU assument des responsabilités et s'efforcent de faire prendre en compte leur point de vue pour la défense des retraités.

Les retraités ont participé aux différentes réflexions collectives de leur syndicat, et aux actions en particulier

de l'intersyndicale des retraités (rencontre avec les élus ou le représentant du Préfet, distribution de tracts sur les marchés, conférences de presse, envoi de motions, manifestations, enquête de paupérisation dans le 06, rassemblement devant la préfecture, le conseil général et l'hôtel des impôts dans le 83). Toutes ces actions ont été menées dans le souci de l'unité la plus large, tout en déplorant la difficulté voire l'impossibilité cette année d'arriver à une unité d'action en particulier le 8 octobre dernier, surtout dans le 06.

Outre ces actions les concernant spécifiquement, les retraités ont eu à cœur d'être aux côtés des actifs, pour leur intérêt commun, dans des actions sur des objectifs plus généraux (défense du système éducatif et du métier, pouvoir d'achat, réforme des retraites, libertés...).

Depuis plusieurs années, les retraités tiennent régulièrement une permanence, particulièrement appréciée, pour informer et guider les collègues qui constituent leur dossier de retraites.

Nous resterons très vigilants pour défendre une société de solidarité, retraités et actifs ensemble.



FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Depuis de nombreuses années, les modifications concernant la formation professionnelle se multiplient, s'entrecroisent et modifient le paysage de la formation continue des adultes. La loi Warsman promulguée le 18 mai 2011 impose le remplacement des GRETA par la structure juridique des GIP dans les deux ans.

En décembre 2011, les organisations syndicales réaffirment leur opposition à la structure juridique du GIP pour les GRETA et demandent l'ouverture d'une véritable négociation pour définir une réforme porteuse de progrès pour l'ensemble du réseau et des personnels, qui garantisse la viabilité des GRETA, préserve la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation.

Elles appellent à une journée nationale d'actions le jeudi 9 février 2012 sous forme de rassemblements, grèves, assemblées générales départementales ou académiques.

Le mouvement est suivi massivement et pour la 1^{ère} fois, des assises nationales de la formation continue se réunissent à Paris le 7 juin 2012. Dans la foulée, un livre blanc est

présenté au Ministère. Le 20 juin 2012, le ministère annonce l'arrêt du processus de transformation de GRETA en GIP. La mobilisation des personnels avec l'intersyndicale a payé. Les GRETA sont ré-inscrits dans le code de l'Éducation par la loi de refondation de l'École. La circulaire de rentrée réaffirme la mission de formation continue des adultes dans l'Éducation nationale. Un comité de suivi ministériel, relayé dans les académies, a été mis en place afin de relancer, sur de nouvelles bases le processus de transformation des GRETA, et la mise à plat de la FCA, avec notamment l'extension des missions des GIP-FCIP (formation continue et insertion professionnelle).

Un pas essentiel a été franchi. Le SNES-FSU de l'Académie a pris toute sa place dans cette lutte. Il faut cependant rester très vigilants et concrétiser ces résultats en avançant nos revendications tant en terme de gouvernance des GRETA et des GIP FCIP, que pour la représentation des personnels dans les instances et l'harmonisation des pratiques en terme d'horaires, de salaires et de statut des personnels.

Dès octobre 2012, afin d'éviter la régionalisation des CIO et des personnels, le SNES-FSU appelait les CoPsy à se mobiliser pour faire échec au démantèlement du service public d'orientation et à intervenir auprès des élus, des parents d'élèves et des professeurs.

Sur le plan national, des collègues de l'académie ont participé :

- Au colloque FSU (« Psychologues malmenés, usagers maltraités ») avec des psychologues de tous secteurs les 30 et 31 janvier 2013.

- Au rassemblement CoPsy à Paris le 8 février

- Au rassemblement des délégations académiques et à l'audience au ministère le 29 mars

- A la manifestation avec les enseignants le 6 avril

- A une audience au ministère et au rassemblement devant le rectorat le 10 avril

Et au niveau académique :

- Rencontres avec les élus, députés, sénateurs, entretiens avec les instances départementales du PS et du FDG, distribution de tracts, lors du forum Studyrama, articles de presse, interventions sur les radios locales, déclarations lors des CA des établissements. Ces diverses actions ont montré le rejet par la profession de la régionalisation. Ajoutons à ces actions, le rassemblement à Marseille des CoPsy et des CIO des deux académies suivi d'une audience avec les responsables de la région PACA le 4 décembre 2012.

Nous avons réaffirmé trimestriellement le rôle du « collectif SNES-CoPsy » à travers diverses réunions et diffusions d'informations.

CPE

Gestion individuelle des collègues :

- Accompagnement en rendez-vous avec les chefs d'établissement pour faire respecter les droits des collègues.

- Information et mise en place des nouvelles dispositions notamment en ce qui concerne le nouveau protocole d'inspection.

- Conseils sur les différents mouvements.
- Soutien lors de difficultés personnelles rencontrées au cours de l'exercice des missions.

- Accompagnement des collègues lors de la consultation du dossier administratif.

Gestion Administrative :

- Suivi et accompagnement des dossiers sur la carrière des collègues face à l'administration (Départementale et Académique).

- Négociations avec l'administration, lors de groupes de travail, sur les implantations de postes, le choix des établissements supports pour les stagiaires, etc....

Sur le métier :

- Organisation d'une enquête auprès des collègues, en concertation avec le National, sur un état des lieux académique, afin de préparer le premier groupe de travail au Ministère du 13 janvier 2014 sur les missions des personnels.
- Echanges des différents bassins sur les pratiques professionnelles des collègues, puis avec les différents responsables académiques.

13.01 Audience SAIO
16.01 CTA
17.01 AG des retraités à Toulon
19.01 CSA au CIV de Valbonne
24.01 C.A. des Langues Régionales au rectorat
24.01 Stage D.G.H. au lycée du Muy
24.01 CCP des non titulaires
25.01 CTSD 83
30.01 CTSD 06
31.01 Manifestation nationale
9.02 Stage «Collège» au Muy
9.02 Audience avec le sénateur Daunis
16.02 Stage Histoire Géographie à Nice
17.02 Conseil d'école IUFM
21.02 CDEN 06
22.02 CTA
22.02 CDEN 83
24.02 CTA
13.03 AG des retraités du 06
14.03 réunion des stagiaires à Nice
15.03 CTSD
16.03 CTA
16.03 CCP
21.03 Stage CPE au S3
22.03 Congrès académique à Antibes
23.03 Congrès académique à Antibes
27.03 CAEN
29.03 C.A. GIP FIPAN
02.04 Congrès national du SNES
13.04 GT FCA à la DAFCO
18.04 Réunion aca. des COPS au Muy
19.04 Intersyndicale FCA au S3
10.05 Stage des Documentalistes
10.05 Assises FCA
10.05 Audience pour les documentalistes au rectorat
21.05 CAEN
22.05 Stage « Retraites » au S3
22.05 CCP non titulaires
01.06 CACFC
14.06 Conseil d'école IUFM
19.06 Stage COPS DCIO au collège « les Campelières » à Mougins
22.06 CSA à Nice
28.06 CACFC
29.06 CTA
12.07 CCP des non titulaires
20.07 GT affectations des stagiaires
31.08 Conférence de presse de rentrée
5.09 AG des S1 au S3
12.09 Concertation numérique au rectorat
13.09 Concertation décrochage scolaire au collège des Arcs
14.09 Concertation secondaire université au CIV
17.09 Concertation Education Prioritaire au lycée du Muy
18.09 CSA à La Garde
18.09 CAEN
1.10 Etats Généraux du SNES
5.10 Audience avec le Recteur
11.10 Rassemblement des retraités à Nice
15.10 Bureau académique à Toulon
19.10 GT STI au rectorat
24.10 CTA
24.10 Audience auprès du SAIP
25.10 Synthèse nationale des cahiers revendicatifs
25.10 Stage APSES à Fréjus
12.11 CTA et CDEN
15.11 Stage « Militer dans l'établissement » à Cuers
15.11 CDFD du Var
16.11 CSA à Nice
20.11 GIP FIPAM
21.11 Réunion pour les stagiaires à Nice
21.11 Réunion pour les stagiaires au lycée Dumont D'Urville à Toulon
23.11 Stage TZR à Fréjus
27.11 Stage « Non titulaires » au S3
29.11 CCMA
4.12 Congrès SNES du Var
4.12 CCP des non titulaires
6.12 Stage « Documentalistes » à Nice
13.12 Stage «Langues Vivantes» au Muy
17.12 AG des retraités 06
18.12 Congrès SNES 06 au S3

RAPPORT D'ACTIVITÉ

NON-TITULAIRES

Fort des résultats obtenus aux dernières élections professionnelles, où la FSU et ses syndicats ont obtenu la totalité des sièges (3 sièges) à la Commission Consultative Paritaire (CCP) des personnels enseignants non-titulaires, notre investissement sur ce secteur a été majeur.

Nous avons siégé lors de toutes les CCP, sauf une dont nous avons organisé le boycott afin de signifier à l'administration que les personnels non-titulaires avaient le droit au même respect que tous les autres agents. Ces moments nous ont permis d'accompagner les collègues dans la reconnaissance de tous leurs droits, qu'il s'agisse de leur avancement, de leurs affectations, de leur droit à congé formation, de leurs frais de transport, etc..., comme d'y défendre les principes forts que porte le SNES-FSU.

En 2013, c'est sur la problématique des concours réservés qu'a porté une grande partie de nos efforts. Ils doivent permettre la titularisation d'environ 10 000 collègues contractuels en quatre ans. Mais les conditions d'éligibilité retenues sont scandaleuses et de très nombreux collègues ne les remplissent pas. Si nous avons permis par nos interventions à de nombreux collègues d'y être éligibles, trop sont restés à l'écart, et le resteront. A moins que nous n'obtenions l'abrogation de la condition la plus pénalisante : avoir été en poste entre le 01 janvier et le 31 mars dans le cadre d'un contrat représentant au moins une quotité de 70 % d'un temps plein.

Plus pratiquement, devant l'absence d'une réelle formation de qualité proposée par l'administration, nous avons mis en place un stage de formation spécifique au dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) qui est le cœur de ces concours réservés. Ce stage, initié pour la session 2013, a été reconduit pour la session 2014.

Directement lié, se pose le problème du reclassement de nos collègues anciens contractuels. La règle du butoir limite la reprise d'ancienneté. Lors du Comité Technique Ministériel du 17 juin, le ministère a enfin répondu aux demandes réitérées du SNES et de la FSU. Mais la proposition de mise en place d'« une clause de sauvegarde » pour les lauréats des concours à partir de la session 2013, reste bien en deçà des attendus et ne concerne au final que quelques rares collègues.

Lors de la dernière rentrée scolaire nous avons obtenu, enfin, que nos collègues en CDI se voient proposer systématiquement, quand les supports existaient, une augmentation de la quotité horaire de leur contrat. Pour les non-titulaires (maîtres auxiliaires et contractuels) de l'académie, cette rentrée 2013 a été socialement très éprouvante. Entre autre à cause d'une bonne nouvelle à savoir l'augmentation du nombre de stagiaires dont beaucoup viennent des concours réservés, signe que l'augmentation des postes aux concours est réelle. Mais cela est dû aussi à l'arrivée importante des contractuels dits « admissibles », c'est-à-dire de personnes ayant réussi l'écrit du concours externe exceptionnel.

Au-delà des constats précédemment soulignés, trois principales revendications vont être portées par le secteur non-titulaire pour les mois qui viennent :

- Obtenir une CCP d'affectation des non-titulaires dès août prochain
- Faire reconnaître à tous les non-titulaires, CDD ou CDI, le droit au remboursement des frais de transport induits par leurs affectations.
- Obtenir la prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération des contractuels en CDD par la mise en place d'une grille indiciaire évolutive. Ce qui permettrait aux contractuels obtenant un CDI de pouvoir intégrer dans leur progression indiciaire le temps passé en CDD. Une forte mobilisation des collègues avec le SNES-FSU est plus que nécessaire.



TZR

Lors de ce mandat, nous avons eu, comme à notre habitude, à renseigner les collègues TZR sur la phase d'ajustement, sur leurs droits à indemnités, leurs droits face aux affectations et également à intervenir chaque semaine auprès du rectorat pour débloquent les situations délicates (affectations, paiement ISSR, etc). Un stage TZR est organisé chaque année dans un établissement de l'académie afin d'informer les collègues. Ces deux

dernières années, nous avons contribué à la mise en place de la circulaire sur les frais de déplacement et nous avons suivi de près son application. Nous avons obtenu du rectorat la simplification du logiciel DT Ulysse et sommes en contact permanent avec les services pour permettre d'améliorer le remboursement des collègues. Nous avons obtenu l'augmentation des bonifications des TZR au mouvement intra.

ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Au cours de ces dernières années, le SNES-FSU a tout mis en œuvre pour :

- revoir la durée de certains contrats afin que les collègues puissent bénéficier de contrats comprenant l'année scolaire complète.
- « sensibiliser » les chefs d'établissement au bon respect des préavis pour non reconduction de contrat.
- accompagner les collègues en fin de contrat : organiser son temps de travail pour pouvoir suivre une formation en parallèle, préparer sa reconversion, faire reconnaître

la validation des acquis de l'expérience...

Nous sommes toujours dans l'attente de réponses concrètes à la « pérennisation » des emplois d'AVS comme le stipule la circulaire du 27 août 2013. Celle-ci concerne les AED à mission d'AVS arrivant au terme de leurs 6 années d'engagement à partir de 1er janvier 2013. Elle devrait se faire en deux temps : tout d'abord, il devrait être proposé aux collègues un CDD de transition (à priori jusqu'en juin 2014), à l'issue duquel ils pourront accéder à un CDI.

SYNDICALISATION

Après une année scolaire 2011-2012 marquée par une faible diminution du nombre de syndiqués, l'année scolaire 2012-2013 laisse apparaître une perte plus importante. Le nombre de non à jour en fin d'exercice (de nouveau assez important) l'est d'autant plus dans cette seconde année.

Le nombre de nouveaux adhérents diminue, quant à lui, également en 2012-2013, ce qui augmente le différentiel entre les nouveaux adhérents et les non à jour. Cependant, un premier bilan sur l'année 2013-2014 fait apparaître une avance de 55 syndiqués. Continuons le travail militant.

Année scolaire	Potentiel de rentrée	Adhérents fin d'année	Différentiel	Non à jour	Nouveaux adhérents
2011-2012	2344	2318	-26	466	451
2012-2013	2336	2193	-143	539	406

RAPPORT FINANCIER

Le bilan des comptes pour les deux exercices 2011-2012 et 2012-2013 se solde par une situation d'équilibre des comptes. Ceux-ci ont fait l'objet d'une double vérification. La première, réalisée par la commission académique de transparence financière, a permis d'établir que l'ensemble des factures acquittées l'ont été dans le strict respect des intérêts de l'organisation syndicale. La seconde vérification, réalisée en octobre 2013 par les deux comptables du National et en présence de la Commissaire aux comptes, a souligné la parfaite tenue des comptes en respect avec les nouvelles règles de transparence financière.

BILAN FINANCIER ACADEMIQUE				
	2011 - 2012		2012 - 2013	
RECETTES				
COTISATIONS		420 471,23		408 622,65
Actifs	389 468,64		380 327,35	
Retraités	31 002,59		28 295,30	
TVA		4 583,00		9 332,00
FOND MUTUALISE		30 500,00		2 500,00
PARTICIPATIONS SNEP ET FSU		2 035,33		472,19
REVENUS FINANCIERS				1489,56
DIVERS		2 222,66		1812,88
PRUDHOMMES				4 503,93
Total		459 812,22	Total	428 733,21
DEPENSES				
LOCAL		67 949,42		30 871,74
Eau-Electricité	4 860,43		5 301,70	
Travaux-Entretien-Réparations	54 427,46		16 889,80	
Impôts	4 708,00		5 135,00	
Télésurveillance	1 588,19		1 601,25	
Matériel Informatique	2 005,84		1 664,56	
Equipement	0		0	
Local 83 (achat et charges)	359,5		279,43	
BULLETIN		24 500,89		16 748,62
DEPENSES INTERNES		266 143,00		262 236,00
Versements au S4	266 143,00		259 236,00	
Versements aux S2	0		3 000,00	
TVA		117 17,46		12 68,52
FONCTIONNEMENT		64 199,44		52 407,30
Assurances	1 186,00		1 193,00	
Frais militants	16 409,76		15 698,66	
Stages	1 770,98		3 186,91	
Affranchissements	6 116,83		6 329,86	
Téléphone	7 469,74		6 774,38	
Documentation	834,6		519,3	
Fournitures diverses	2 965,50		3 503,23	
Services bancaires	1 142,27		1 354,32	
Reproduction	6 043,02		3 439,21	
Congrès national	227,7		0	
Congrès académique	5 161,08		0	
Frais Mouvement	7 815,80		3 808,61	
Elections professionnelles	1 122,49		0	
Action	5 499,47		6 255,17	
Frais réception	434,2		344,65	
SECRETAIRES		42 336,62		48 013,84
Salaires	22 305,20		24 463,77	
Charges diverses	20 031,42		23 550,07	
Total		476 846,83	Total	411 546,02
SOLDE		-17 034,61		17 187,19

D'un point de vue des recettes enregistrées par la section académique, la légère diminution du nombre de syndiqués s'est logiquement soldée par une diminution du nombre de cotisations enregistrées à la fois sur les personnels actifs et retraités. Les différences essentielles entre les deux années se situent, d'un point de vue des dépenses, au niveau de la réalisation d'importants travaux de rénovation du local, de l'organisation du congrès académique ainsi que des élections professionnelles ce qui a impacté notamment le compte « Reproduction ». Dans l'ensemble, les autres lignes sont stables et aucun prélèvement sur les réserves financières n'a été nécessaire. Dernier point à souligner, la dernière partie du tableau, consacrée aux salaires et charges sociales, traduit la mise en place de nouveaux contrats de travail des secrétaires travaillant au local situé Bd de la Madeleine.



- 18.01 CTA
- 22.01 CAEN
- 25.01 Stage DGH du collège du Muy
- 30.01 CHSCT
- 05.02 CSA au lycée du Muy
- 06.02 CTSD 83
- 06.02 Conseil académique des LV
- 07.02 CDEN 83
- 08.02 CTSD 06
- 12.02 CDEN 06
- 13.02 Stage « non titulaires »
- 12.03 CDFD 83
- 14.03 Stage « Techno » au Muy
- 15.03 GT formation PACA
- 18.03 CTA
- 20.03 C.A. « Langues Régionales »
- 22.03 Audience avec le Recteur
- 28.03 Stage « Collège » du Muy
- 06.04 Manifestation nationale
- 10.04 GT GRETA au rectorat
- 11.04 CCP non titulaires
- 12.04 Commission de réforme
- 30.04 Réunion régionale sur convention lycée
- 13.05 Bureau des retraités du 06
- 17.05 GT académique FCA
- 22.05 CTA
- 23.05 CDFD 83
- 31.05 GT FSU région
- 04.06 CCACFC
- 17.06 GT FCA
- 18.06 CSA à Nice
- 20.06 CACFC
- 20.06 CTSD 06 et 83
- 20.06 Audience avec le SG du rectorat
- 24.06 CTA
- 03.07 CTA
- 05.07 CAAS au rectorat
- 11.07 CCP des non titulaires
- 19.07 GT affectations des stagiaires
- 30.08 Conférence de presse de rentrée
- 10.09 Manifestations
- 11.09 Réunion des enseignants des Langues Régionales au S3
- 13.09 CSA à Nice
- 18.09 CAAS au rectorat
- 03.10 Stage établissement ECLAIR au collège Jules Romains à Nice
- 08.10 réunion Formation Continue des Adultes
- 09.10 CHSCTA
- 15.10 CTA
- 16.10 Réunion des non titulaires au S3
- 18.10 stage « militer dans un établissement » au lycée T. Maulnier Nice
- 18.10 stage philo à Fréjus
- 18.10 Rencontre avec le responsable des services des A.J.I du rectorat
- 05.11 Réunion prépa élections prof au lycée Camus Fréjus
- 06.11 Réunion au F.A.M. (Fonds d'Action Mutualistes)
- 07.11 CTA
- 12.11 stage militer dans un établissement au collège la Ferrage à Cuers
- 12.11 AG des retraités du 06 au S3
- 18.11 Bureau Académique à TOULON
- 20.11 stages « pour les professeurs stagiaires »
- 25.11 Stage TZR au lycée du Muy
- 25.11 audience recteur
- 26.11 Rassemblement "Retraites" Nice
- 26.11 réunion mut inter au lycée Carnot Cannes
- 27.11 stage protection sociale au S3
- 28.11 C.A. Groupement d'Intérêt Public
- 29.11 stage « langues vivantes » au S3
- 04.12 Commission Consultative Paritaire des non titulaires
- 10.12 Conseil Syndical Académique au lycée du Muy
- 11.12 Bureau S1 retraités 06 au S3
- 11.12 GT « Règles du mouvement intra » au rectorat
- 19.12 Stage « des professeurs documentalistes » au S3

CONTRIBUTIONS AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONTRIBUTION AU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA TENDANCE « ÉCOLE ÉMANCIPÉE »

UN RAPPORT D'ACTIVITÉ EN TROMPE L'ŒIL

Comme pour chaque congrès la direction de notre syndicat nous propose un rapport d'activité. On pourrait plutôt parler d'un rapport d'inactivité tant l'action du SNES depuis deux ans semble guidée par l'attentisme. Le rapport de la direction académique commence par se féliciter de la défaite de Sarkozy. Nous aussi. Mais le dernier congrès du SNES a eu lieu en avril 2012 et en mai 2012 était élu François Hollande à la présidence de la République. La vraie question à poser est donc : quelle a été l'activité de notre syndicat depuis ?

Rien ou presque. L'attitude du SNES depuis près de deux ans est guidée par l'attentisme. Certes le Rapport d'activité dresse un catalogue de positions du syndicat dont nous partageons un certain nombre. Mais des déclarations de bonnes intentions ne sont pas de l'activité. Or depuis l'élection de Hollande et l'arrivée de Peillon le SNES-FSU n'a jamais appelé à la moindre grève sur le plan éducatif (deux grèves en tout dans un cadre interpro dont celle du 10 septembre dernier contre la énième réforme des retraites). Tout juste s'est-on contenté d'une manif à Paris complètement ratée. Et pourtant, l'essentiel de la politique éducative de Chatel est toujours en place : la réforme des lycées n'a pas été remise en cause, la mise en place du socle commun se poursuit, le LPC est maintenu, de même que la note de vie scolaire (malgré les promesses !) ... Alors certes, le gouvernement a annoncé la création de 60 000 postes sur la mandature mais cela ne compense pas

les 80 000 perdus sous Sarkozy, cela se fait par redéploiement des autres ministères et cela inclus des emplois ultra précaires tels les EAP.

Cependant, le Rapport d'activité contient aussi des revendications sur les mois à venir. Alors, sur le métier nous sommes d'accord pour ne pas nous focaliser sur une défense à tout prix des décrets de 1950, à condition que nous défendions les mandats du SNES avec lequel nous sommes d'accord, pour améliorer les statuts de tous les personnels : diminution du temps de travail (deux heures pour tout le monde plus deux heures en ZEP), revalorisation très importante du point d'indice et donc augmentation des salaires et non de l'indemnitaire, alignement de tout-e-s sur le meilleur statut, donc celui des agrégés, pas plus de 25 élèves par classe (20 en ZEP). Nous proposons sur ces bases d'appeler à une grève non plus pour défendre les acquis qui nous restent mais pour la première fois depuis longtemps pour obtenir de nouveaux droits.

En l'état actuel, compte tenu de nos remarques l'ÉCOLE ÉMANCIPÉE appelle à voter :

- CONTRE le Rapport d'activité
- POUR le Rapport financier

CONTRIBUTION AU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA TENDANCE « UNITÉ ET ACTION »

UN SYNDICALISME DE REVENDICATIONS ET D'ACTION

Le Président a changé, le gouvernement a changé, le ministre a changé... Ces changements ont pu, un temps, faire croire que nous serions mieux entendus et respectés. Certes, des créations non négligeables d'emploi ont été obtenues, sans cependant annuler l'effet dévastateur des suppressions de l'ère Sarkozy. Pour le reste, même si on nous tient un beau discours sur le métier, le changement tarde à se manifester : point d'indice salarial toujours bloqué, ouverture des ESPÉ dans la précipitation, diminution d'échelon des nouveaux recrutés, « réforme » des retraites terriblement pénalisante pour les personnels de l'Éducation... Deux ans après l'élection de François Hollande, la réforme Chatel des lycées est toujours en place ! Le Livret personnel des compétences a été simplement toiletté. Il a fallu tout l'engagement du SNES-FSU pour faire abroger la note de vie scolaire...

Notre ambition, la réussite de tous nos élèves avec des personnels revalorisés, reste de pleine actualité. C'est plus que jamais notre boussole pour rassembler la profession.

Au niveau académique, nous avons pu préserver, voire améliorer l'accès à la hors classe, maintenir un haut niveau d'échange avec l'administration en faisant entendre la parole de la profession, améliorer le mouvement intra, même si, là aussi, une augmentation significative des moyens est nécessaire pour permettre une véritable mobilité.

Enfin, ces derniers mois, ont commencé les discussions, dans lesquelles le SNES-FSU est entré sur la base de ces mandats, tant attendues sur le Métier.

L'action des enseignants de CPGE, soutenue activement et immédiatement par le SNES-FSU de Nice, a montré une fois de plus que la mobilisation paie puisque l'application du projet a été suspendue et que les discussions se poursuivent. Cependant, nous devons amplifier la mobilisation de la profession si nous voulons obtenir du ministre une vraie discussion pour une vraie revalorisation du Métier. Les seules mesures obtenues pour les établissements les plus difficiles de l'Éducation Prioritaire ne font absolument pas le compte. Pour la grande majorité de nos collègues, ce serait une augmentation de la charge de travail, sans aucune compensation financière. Si le projet de décret que proposera le ministère reste en l'état, le SNES-FSU le combattra.

Dans les semaines à venir, plus que jamais, il nous faut informer, consulter, animer des heures d'information syndicale, épauler les secrétaires S1, décider avec tous des formes d'action les plus efficaces. Oui, la refondation ne saurait se faire sans ni contre la profession. Faisons entendre massivement nos revendications !

Tous ensemble, nous devons contraindre les élus à décider et à mettre en œuvre une politique éducative ambitieuse qui respecte les personnels, améliore nos conditions de travail et assure la réussite de tous nos élèves.

En votant OUI, aux rapports d'activité et financier académiques et nationaux, vous donnerez au SNES-FSU la force de poursuivre et d'amplifier l'unité et l'action de la profession pour engranger des succès.

Appel à candidatures pour une liste Émancipation

Pour combattre la casse des statuts, pour un SNES qui lutte !

Le pouvoir mène une politique mettant à mal les droits des salarié-e-s : ANI, contre-réforme des retraites, budget d'austérité, politique éducative prolongeant les régressions engagées par l'UMP (socle commun et livret de compétences, décret sur les "rythmes scolaires...") et programmant un système éducatif de moins en moins gratuit et de moins en moins laïque.

Combattre le projet Peillon sur les statuts

Récemment, Peillon a voulu faire passer un projet de réforme attaquant les garanties statutaires des enseignant-e-s (décrets de 1950). Il a provisoirement reculé, devant un début de mobilisation. Il est dommageable que le SNES n'ait pas clairement agi contre le projet ministériel !

Aujourd'hui, Peillon veut reprendre les "concertations" pour faire passer son projet. Pour nous, la priorité du SNES dans l'immédiat doit être d'**agir pour le retrait du projet ministériel**, y compris par la grève, plutôt que de s'engluier dans le "dialogue social" et de négocier sur la base d'un projet inacceptable.

La défense de nos statuts et conditions de travail va de pair avec la construction d'une mobilisation pour faire aboutir les revendications : en mettant fin à la précarité et à l'exploitation des personnels (titularisation de tous/toutes les non-titulaires, retour à un statut d'étudiant-surveillant), aux dérèglementations et aux dérives managériales, en améliorant les conditions d'encadrement en personnels CPE, surveillants, enseignants, administratifs, agents.

Telle est la première priorité que nous proposons pour le SNES.

Pour un changement d'école et de société

L'école publique a subi de fortes dégradations ces dernières années. Elles engendrent inégalités scolaires et sociales, souffrance au travail... il faut rompre avec cette dérive :

- en défendant la laïcité et le droit à l'éducation pour tous/toutes les jeunes, contre la privatisation galopante
- en agissant pour une école publique plus égalitaire et démocratique, notamment par l'abrogation des contre-réformes de ces dernières années
- en articulant nos luttes avec la perspective d'une autre société, d'une rupture avec le capitalisme

Nous proposons de porter cette perspective avec tous ceux et toutes celles qui y seraient prêt-e-s.

Rejoignez notre liste **pour un syndicalisme de lutte !**

Pour tout contact : er@emancipation.fr

Nous ne pouvons présenter ici toutes nos propositions, mais vous pouvez trouver plus d'informations sur <http://83.emancipation.fr/>

Appel à candidature ÉCOLE ÉMANCIPÉE

- Si vous en avez marre de l'inactivité du SNES-FSU depuis bientôt deux ans.
- Si vous pensez que le syndicalisme doit être revendicatif pas seulement en paroles mais aussi en actes.
- Si vous pensez que la politique de Peillon est la même que celle de son prédécesseur Chatel avec des mots différents.
- Si vous souhaitez l'union des syndicats de lutte, à commencer par la FSU, la CGT et Solidaires.
- Si vous pensez qu'il faut défendre et améliorer nos statuts y compris par la grève.
- Si vous souhaitez la nationalisation laïque sans rachat ni indemnité de l'enseignement privé sous contrat.
- Si vous pensez qu'il faut un mouvement unifiant de toute

l'éducation, de la maternelle à l'université pour mettre en pièce l'entreprise de destruction de notre service public.

- Si vous pensez qu'il faut plus que jamais une véritable riposte sociale aux politiques libérales d'austérité menées par le gouvernement actuel dans la lignée du précédent.
- Si vous êtes pour une augmentation générale de nos salaires à hauteur de 300 euros par mois.

Si vous partagez certaines de ces revendications vous pouvez rejoindre l'ÉCOLE ÉMANCIPÉE. Nous constituons pour le prochain congrès, une liste alternative à celle de la majorité actuelle. Vous pouvez en faire partie. Pour cela vous pouvez nous contacter à :

oliviersillam@gmail.com ou phil.gandin@infonie.fr

Appel à candidature UNITÉ ET ACTION

Agir pour rassembler et convaincre

Les élections présidentielles de juin 2012 auraient pu constituer une rupture avec les politiques menées depuis des années. Force est de constater qu'il n'en est rien et que le gouvernement ne tient pas compte des propositions et des revendications du SNES-FSU pourtant majoritaire dans la profession. Certes la journée de carence a été abrogée, mais pour l'essentiel le gouvernement continue une politique d'austérité, marquée par le blocage des salaires, l'allongement de la durée du travail. Il poursuit ses attaques contre les enseignants : renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement, menaces sur nos statuts, mise en œuvre d'une réforme du lycée pourtant rejetée par une grande majorité de la profession, renforcement du socle commun en collège qui accentue le tri social des élèves. La remise en cause de nos qualifications disciplinaires par le rattachement du collègue à l'école primaire n'est pas abandonnée. Les créations de postes très insuffisantes ne permettront une amélioration, ni de nos conditions de travail, ni du service public d'éducation.

Porteur d'un syndicalisme d'action et de transformation sociale, le SNES-FSU se doit de combattre cette politique et d'imposer d'autres choix. Pour cela, il lui faut construire des rapports de force en rassemblant et organisant la profession autour d'une action syndicale unitaire et offensive, de revendications syndicales ambitieuses partagées par la majorité de la profession, une orientation claire fondée sur la défense individuelle et collective des personnels et de la qualification disciplinaire de nos métiers.

Toutes les occasions doivent être saisies pour expliquer, débattre, proposer et convaincre nos collègues mais aussi les dirigeants politiques et l'opinion publique de la nécessité sociale de la défense du service public d'éducation

Que toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans cette démarche nous rejoignent sur les listes Unité et Action.

Contactés : Jean-Pierre Laugier, Jean-Paul Clot, Coline Rozerot
ueta@nice.snes.edu

Les élections professionnelles constituent un enjeu majeur de notre vie syndicale. Il s'agira en 2014 d'élire à la fois les élus en COMITÉS TECHNIQUES et en COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES. La campagne doit commencer dès à présent...

Pour la FSU, il s'agit de retrouver la place de 1^{re} fédération de l'État, perdue en 2011 du fait de l'organisation catastrophique du vote électronique au sein de l'Éducation nationale.

L'ensemble des agents de la Fonction publique (titulaires et non-titulaires), des trois fonctions publiques : État, Territoriale et hospitalière va être appelé à s'exprimer en même temps, le 04 décembre 2014.

Pour la fonction publique territoriale le vote se fera à l'urne mais dans la fonction publique d'État, le vote sera de nouveau électronique, mais avec des modalités qui devraient être plus pratiques.

Dans l'Éducation, un jour sera réservé au vote sur le lieu de travail et toute la semaine précédente, il sera possible de voter de n'importe quel ordinateur.

Tout appelle donc à réussir, avec la FSU, les élections professionnelles 2014 :

- Elles seront l'occasion pour nos collègues de dire leur insatisfaction, leur malaise, leur souffrance mais aussi leur espoir et leur passion pour que ce métier progresse ;

- l'occasion de défendre notre métier, notre statut et le besoin de revalorisation ;

- l'occasion de nous rassembler tous ensemble sur ces objectifs revendicatifs ;

- l'occasion de donner à la FSU, en votant pour ses listes, le poids dont elle a besoin pour défendre la profession . D'aucuns rêvent d'une FSU affaiblie, qui ne serait plus incontournable, pour pouvoir imposer de nouveaux sacrifices à la profession : comme la fois précédente, nous ferons tout pour les décevoir !

FABIENNE LANGOUREAU



ACADÉMIE

LE FN EN PARLER POUR (RÉ)AGIR



PAR
COLINE ROZEROT

Nous étions nombreux à battre le pavé à Draguignan, Toulon et Nice pour marcher contre le racisme le samedi 30 Novembre 2013, dénoncer sa banalisation qui sévit sur notre pays comme ailleurs en Europe, dans les pays scandinaves, en Grèce, en Slovaquie ou en Hongrie.

Dans l'académie de Nice, nous sommes aux premières loges avec l'élection d'un candidat du FN aux élections cantonales du 13 octobre 2013 à Brignoles, elle a résonné alors comme un coup de semonce.

Faire face au FN est nécessaire en tant que citoyens, mais aussi, et encore plus, en tant que pédagogues et militant-es du SNES-FSU.

Car il nous faut toujours expliquer, réexpliquer sans se lasser ce qu'il en est réellement de cette idéologie d'exclusion.

On sait pourtant ce qu'il en a déjà coûté de désigner des boucs émissaires à la vindicte populaire, de stigmatiser l'immigration, jugée inassimilable, dévoreuse d'allocations chômage et de prestations sociales, de monter en épingle l'insécurité : poujadisme, populisme ont déjà sévi en d'autres temps et il nous faut aujourd'hui « détricoter » le nouveau discours du FN. Mme Le Pen menace d'attaquer en justice tous ceux qui oseraient dire qu'elle est d'extrême droite. Sans doute va-t-il falloir inventer une novlangue spécifique à ce mouvement qui pour ratissier large, lisse son image et soigne désormais son vocabulaire. On donne des consignes aux candidats FN pour oublier, juste le temps des élections, l'invective et l'insulte.

Malgré leurs efforts pour se contenir et dédramatiser le FN, les dérapages continuent. Lorsque sur son blog puis devant les caméras, une candidate du FN compare Christiane Taubira à un singe, nous devons non seulement être choqués mais expliquer que ces insultes coloniales et néo-darwinistes aboutissent fatalement au racisme en acte et à l'eugénisme. Certes, beaucoup minimisent et n'y voit qu'une mauvaise plaisanterie. Il nous faut donc expliquer que cela va bien au delà de la faute de goût et de l'humour potache.

Un récent article de Libération recensait ces marques de racisme ordinaire : il se trouve qu'il y était fait mention d'un candidat FN aux élections municipales de Lorgues qui se « lâche » sur son blog et égrène les poncifs racistes, anti-syndicaux et anti-enseignants. L'affichage sur le panneau FSU du lycée a déclenché les foudres de cet individu, par ailleurs lui-même enseignant dans cet établissement. Il a en plus poussé

la provocation jusqu'à venir à une réunion syndicale pour exiger la « neutralité politique » sur le panneau syndical et en appeler au chef d'établissement pour la faire respecter. Mal lui en a pris, les collègues présents ont rappelé que de neutralité de la FSU face au racisme, il ne saurait en être question parce que ce racisme est contraire à tous les principes de tolérance que nous devons enseigner à nos élèves et parce que la démocratie est le fruit de principes et de luttes.

Qui se souvient que le FN a déjà usurpé le nom de « Front National » ? Le vrai Front National est un mouvement de la Résistance, résistance non seulement à l'occupant nazi, à son idéologie et à la collaboration de l'État Français. L'extrême-droite s'est aussi emparée des symboles de la République : le drapeau tricolore et la Marseillaise, elle corrompt le principe de laïcité pour en faire une arme d'exclusion massive.

Qui aurait imaginé il y a peu encore, qu'il y a dans certaines salles des profs des supôts du FN ? Il existe même un « collectif racine » qui regroupe des enseignants politiquement marginalisés et d'autant plus agressifs, qui sert de caution « scientifique » au FN et qui n'est que le symbole de cette volonté de séduction tous azimuts. Continuons collectivement d'ostraciser cette idéologie néfaste

L'extrême-droite tente petit à petit de se démarginaliser en partant à la conquête d'un électorat plus large et de prendre pied dans des milieux pourtant traditionnellement réticents à son idéologie. On peut tenter d'expliquer que la crise et la paupérisation des classes moyennes, la peur du déclassement social et l'accroissement des inégalités peuvent aboutir au développement du FN, l'angoisse étant son fond de commerce.

Malgré les diverses réformes mettant à mal le service public de l'Éducation nationale, encourageant la concurrence et l'individualisme, le SNES-FSU a fait la démonstration à maintes reprises que l'action collective est garante de la défense de nos droits, de la démocratie et de la construction d'une réponse alternative au FN. C'est à nous aussi, enseignants, de démontrer qu'il s'agit de recettes simplistes, démagogiques et erronées et que la lutte contre la crise du libéralisme suppose un modèle social alternatif international et non pas une réponse de repli sur soi, nationaliste et d'exclusion de l'autre.

Mettons toute notre énergie de syndiqué-es et notre pédagogie à construire de vraies solutions alternatives.

AVANCEMENT D'ÉCHELON

CERTIFIÉS : CAPA DU 09-12-2013

Accès à l'échelon	Grand choix				Choix			
	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance
5	77,2	4a00m00j	02a00m00j	19/01/1984				
6	80,2	6a00m00j	02a00m00j	25/02/1974	77,7	6a00m00j	02a01m12j	24/10/1978
7	82,5	9a00m00j	02a00m00j	14/07/1980	79,5	11a00m00j	03a00m00j	21/12/1978
8	85	11a00m00j	02a00m00j	01/10/1977	82	11a00m00j	02a01m00j	12/05/1975
9	86,5	15a00m00j	02a04m07j	25/09/1969	83,5	18a00m00j	04a00m00j	29/03/1972
10	88	18a00m00j	02a09m29j	20/08/1960	85,7	21a00m00j	03a09m29j	11/05/1968
11	89	19a00m00j	02a00m11j	10/03/1965	87	15a00m00j	03a06m29j	25/09/1959

Barres de promotion 2013-2014